

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 7 septembre 2023
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 1 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 43

TITULAIRES PRÉSENTS :

Daniel BAYART - François CHARLIER - Janick LÉGER - Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Florence LAMBERT - Georgio LOISEAU - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Nadine LEFEBVRE - Arnaud LEVITRE - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Jean-Marc MOGLIA - Pierre MAZURIER - Jérémy THIREZ - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Nathalie BREEMEERSCH - Patrick MAUGARS - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOËL - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Philippe BODINEAU - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Christophe CHAMBON - Jean-Michel DERREY.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jacky BIDAULT - Richard JACQUET - Jean-Luc FLAMBARD - Eric LARDEUR - René DUFOUR - Yann LE FUR - Agnès LABIGNE - Dominique SIMON - Michel DRUAIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Regis PETIT - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Joris BENIER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Commerce et artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association <i>Le Pont des Arts</i> - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
2	Commerce et artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale du Vaudreuil - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
3	Développement économique	SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association <i>Artisans du Monde</i> - Participation financière 2023 - Convention - Autorisation	Jean-Jacques COQUELET
4	Développement économique	SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Soutien aux ressourceries - Convention de partenariat avec l'association <i>La Ressourcerie l'Abri</i> - Participation financière 2023 - Autorisation	Jean-Jacques COQUELET
5	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) du Conseil départemental de L'Eure - Autorisation	Caroline ROUZEE

N°	SERVICE	INTITULE	PLUS
6	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI/PLAI Foncier contracté par <i>MonLogement27</i> pour une opération de construction de 2 logements individuels - Rue des chardonnerets à Courcelles-sur-Seine - Autorisation	Caroline ROUZEE
7	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS/PLUS Foncier contracté par <i>MonLogement27</i> pour une opération de construction de 3 logements individuels - Rue des chardonnerets à Courcelles-sur-Seine - Autorisation	Caroline ROUZEE
8	Projets urbains	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROJETS URBAINS - Commune du Manoir-sur-Seine - Maison de l'Architecture de Normandie - Convention résidence architecture - Autorisation	François CHARLIER
9	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental de gymnastique de l'Eure - Gala du 11 novembre 2023 - Subvention exceptionnelle - Autorisation	Joël LE DIGABEL
10	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental de sport adapté de l'Eure - Championnats de France para aviron / canoë kayak adapté du 28 septembre au 1er octobre 2023 - Subvention exceptionnelle - Autorisation	Joël LE DIGABEL
11	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Association <i>Team Val'Eure Triathlon</i> - Triathlon des deux amants du 17 septembre 2023 - Subvention - Autorisation	Joël LE DIGABEL
12	Transitions	ENVIRONNEMENT - TRANSITIONS - Agriculture et alimentation - Projet alimentaire territorial - Mise en œuvre du programme d'actions 2023 - Association <i>L'arbre à paroles citoyennes</i> - Demandes de subvention - Autorisation	Philippe COLLAS
13	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 21 septembre 2023	Bernard LEROY
14		Questions diverses	

1/ DB 2023-48 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Le Pont des Arts - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 3 000 € en vue d'aider l'association *Le Pont des Arts* à organiser la 18^{ème} édition du salon de la céramique contemporaine en Normandie à Pont-de-l'Arche.

II/ DB 2023-49 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale du Vaudreuil - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 12 126 € T.T.C. à l'Union commerciale et artisanale du Vaudreuil pour l'organisation de son programme d'animations 2023.

Les actions qui seront menées devront contribuer à promouvoir et soutenir le commerce et l'artisanat local, renforcer le volet animation commerciale et artisanale (salons, marchés...) mais aussi à développer les synergies entre unions commerciales.

III/ DB 2023-50 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Artisans du Monde - Participation financière 2023 - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le versement à l'association *Artisans du Monde*, d'une subvention à hauteur de 1 000 € au titre de l'année 2023.

Artisans du Monde promeut un commerce rémunérateur et juste pour les **paysans et artisans**, et une consommation éthique et responsable. L'association réalise pour cela de la sensibilisation et des ventes de produits dans sa boutique à Louviers et sur l'ensemble du territoire auprès des scolaires, des habitants, et des entreprises.

En 2022, le Label *Territoire de commerce équitable* a pris fin. Le réseau qui l'attribuait, *Commerce équitable France*, a fait le constat qu'il ne remplissait pas l'objectif d'augmentation des engagements des collectivités : seules 33 collectivités territoriales l'ont mis en place depuis son lancement en 2009.

Cependant, il semble opportun de maintenir le soutien de la Communauté d'agglomération Seine-Eure aux actions menées par l'association *Artisans du Monde*, accompagnée financièrement depuis 2015.

IV/ DB 2023-51 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Soutien aux ressourceries - Convention de partenariat avec l'association *La Ressourcerie l'Abri* - Participation financière 2023 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'**unanimité**, le Bureau communautaire approuve la poursuite du soutien financier de la Communauté d'agglomération Seine-Eure aux ressourceries du territoire portées par l'association *La ressourcerie l'Abri*, à hauteur de 30 000 euros au titre de l'année 2023.

Depuis 2015, ces deux ressourceries constituent un service de proximité et de sensibilisation visant à réduire la production de déchets en favorisant le réemploi des objets (meubles, jouets, textiles) et la réutilisation des matériaux qui en sont issus. L'association emploie des publics en insertion qu'elle accompagne vers une transition professionnelle pérenne.

L'association anime des temps de sensibilisation auprès des agents des déchèteries, lors d'événements grands publics et au sein de ses ressourceries. L'association collecte auprès des habitants, dans les déchèteries, auprès des professionnels, des déchets d'équipements et d'ameublement, textiles, articles de loisirs et de sports, jouets, vaisselle, etc. Ces déchets sont ensuite triés et réemployés, valorisés ou recyclés.

L'association tient une traçabilité fiable qu'elle transmet à la Communauté d'agglomération Seine-Eure. Dans le cadre du projet d'essaimage et de maillage, deux nouvelles antennes ont vu le jour à Louviers et à Val-de-Reuil sur des ateliers de sensibilisation et de recyclage.

Les ressourceries développent également des partenariats avec les entreprises du territoire pour de l'enlèvement de mobilier. En 2022, les ressourceries ont employé 42 salariés en insertion et ont valorisé 203 tonnes de déchets d'équipement et d'ameublement produits sur le territoire.

Pour rappel, lors de l'installation des ressourceries sur le territoire, la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'était engagée à soutenir l'activité plusieurs années, pour assurer un équilibre financier de l'activité en baissant de manière progressive le niveau d'intervention financière.

V/ DB 2023-52 - HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) du Conseil départemental de L'Eure - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'**unanimité**, le Bureau communautaire attribue une participation financière de 41 314 € au Conseil départemental de l'Eure pour le Fonds Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2022.

Bilan pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

ANNEE 2022				
Objet	Accords pour le Département		Accords pour l'EPCI	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Logement (FSH) Accès	819	285 707 €	144	53 415 €
Logement (FSH) Maintien	232	293 404 €	54	76 796 €
Energie	532	237 590 €	99	43 646 €
Eau (hors Véolia)	149	26 119 €	3	331 €
TOTAL	1 732	842 820 €	300	174 188 €

Calculée sur la base de 0,40 € par habitant, le montant de la contribution au titre de l'année 2022 s'élève à 41 314 € (réf. recensement INSEE population totale en 2015 de 103 285 habitants).

VI/ DB 2023-53 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI/PLAI Foncier contracté par MonLogement27 pour une opération de construction de 2 logements individuels - Rue des chardonnerets à Courcelles-sur-Seine - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 234 319 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°148866 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 187 455,20 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VII/ DB 2023-54 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS/PLUS Foncier contracté par MonLogement27 pour une opération de construction de 3 logements individuels - Rue des chardonnerets à Courcelles-sur-Seine - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 470 538 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°148726 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **282 322,80 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VIII/ DB 2023-55 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROJETS URBAINS - Commune du Manoir-sur-Seine - Maison de l'Architecture de Normandie - Convention résidence architecture - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le projet de convention, ainsi que le montant de la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'élevant à 10 000 € TTC, auxquels s'ajoute la prise en charge des frais suivants :

- hébergement pour un montant de 4 999,80 € TTC,
- restauration des résidents (déjeuner) pour un montant de 273 € TTC.

Le Bureau communautaire dit également que ces montants seront éventuellement révisés au 1^{er} janvier 2024 selon l'évolution de l'inflation.

La commune du Manoir-sur-Seine a engagé la revitalisation de son centre-bourg depuis quelques années. Cet engagement se concrétise notamment par la livraison, à l'automne 2023, d'une opération mixte accueillant du logement et 5 cases commerciales en rez-de-chaussée.

En parallèle, la commune a amorcé le projet de résorption de la friche commerciale dite du « MUTANT ». C'est dans ce cadre que l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) a acquis le 5 octobre 2015, l'ancien supermarché MUTANT, situé 180 A place communale, cadastré section AI numéro 679 pour une contenance de 2 238 m² pour le compte de la commune.

Par délibération du Conseil d'administration de l'EPFN, en date du 11 mars 2019, le portage du bien a été transféré à la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Afin de traiter l'ensemble de la friche du MUTANT, l'Agglomération Seine-Eure a, par délibération n°2020-221 du 26 novembre 2020, décidé d'acquérir les six cases commerciales et les places de parking contiguës à l'ancien MUTANT, situés place communale, pour une superficie totale de 809 m² et de confier cette acquisition à l'EPFN.

L'acquisition de ces cases commerciales étant en cours, il a été proposé à la commune de réfléchir aux différentes possibilités de reconversion pour ce site en recourant à une résidence d'architecture portée par la *Maison de l'architecture de Normandie-Le Forum* (MaN).

Ce dispositif de résidence d'architecture porté par la MaN est co-financé par la DRAC Normandie, le Conseil régional de Normandie et le Crédit agricole Normandie Seine foncière. Il répond à des objectifs de démocratisation de la culture architecturale et de valorisation des métiers de l'architecture.

La résidence s'attache à susciter une démarche de projet en co-élaboration avec les futurs usagers et acteurs locaux, à interroger les modes de vie actuels et futurs afin de permettre le changement. Les résidents recenseront les ressources, ouvriront les champs des possibles en sensibilisant notamment à l'importance de la qualité architecturale et urbaine pour permettre le vivre ensemble. Ils proposeront plusieurs animations dans cet objectif. Ils seront en immersion dans la commune durant 6 semaines de septembre 2023 à mars 2024.

IX/ DB 2023-56 - SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental de gymnastique de l'Eure - Gala du 11 novembre 2023 - Subvention exceptionnelle - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention exceptionnelle de 8 000 € au Comité départemental de gymnastique de l'Eure afin de soutenir l'organisation et le financement du gala 2023 « C'est l'EURE des Jeux » qui se déroulera le samedi 11 novembre 2023 au Stade Jesse Owens de Val-de-Reuil.

Bien plus qu'un évènement sportif, le gala a pour but de véhiculer les valeurs des jeux olympiques de Paris 2024 et intervient dans le cadre de la labellisation *Terre de Jeux 2024* de l'Agglomération Seine-Eure.

X/ 2023-57 - SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental de sport adapté de l'Eure - Championnats de France para aviron / canoë kayak adapté du 28 septembre au 1er octobre 2023 - Subvention exceptionnelle - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Comité départemental de sport adapté de l'Eure afin de soutenir l'organisation et le financement du championnat de France aviron adapté / canoë kayak qui se déroulera du 28 septembre au 1^{er} octobre 2023 sur les bassins de la base de loisirs de Léry-Poses.

XI/ DB 2023-58 - SUBVENTIONS - SPORTS - Association Team Val'Eure Triathlon - Triathlon des deux amants du 17 septembre 2023 - Subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve versement d'une subvention de 5 000 € au *Team Val'Eure Triathlon* afin de soutenir l'organisation et le financement de ce triathlon.

Pour l'édition 2023, cinq épreuves sont proposées :

- un triathlon longue distance (1,9 km de natation – 90,4 km de vélo – 18,5 km de course à pied),
- un triathlon sprint (750 m de natation – 21 km de vélo – 5 km de course à pied).
- trois triathlons jeunes :
 - o 200 m de natation – 4,4 km de vélo – 1500 m de course à pied ;
 - o 100 m de natation – 2,2 km de vélo – 1000 m de course à pied ;
 - o 50 m de natation – 1,3 km de vélo – 500 m de course à pied ;

Le départ, l'arrivée, les épreuves de natation et la course à pied se dérouleront sur la base de loisirs de Léry-Poses. Le parcours vélo empruntera et mettra en valeur, tout au long de l'épreuve, les atouts et les infrastructures du territoire Seine-Eure.

XIII/ DB 2023-59 - TRANSITIONS - Agriculture et alimentation - Projet alimentaire territorial - Mise en œuvre du programme d'actions 2023 - Association L'arbre à paroles citoyennes - Subvention – Versement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur COLLAS, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association *L'arbre à paroles citoyennes* pour l'organisation de la journée « Manger local, de saison, sain, bio et pas cher, est-ce possible ? ».

XIII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 21 septembre 2023 :

L'ordre du jour de ce Conseil, constitué d'environ 45 délibération, n'appelle pas de remarque.

XIV/ Questions diverses :

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 40.

Le Président,
Bernard LEROY.



Régis PETIT